

**Alors que la fin d'année approche à grands pas**, le TDS 2025, qui devra être conforme à l'arrêté 2024, est encore loin d'être connu. Le SNICTA travaille quotidiennement sur le sujet, mais reste dépendant d'arbitrages de l'administration, dans un contexte de disette d'effectif à CDG :

- ☀ **La sécurisation du droit à congés : le SNICTA a obtenu dans l'arrêté 2024 la garantie d'avoir 4 personnes en congés ou récupérations tous les jours**, pour les équipes à 14 ou 13, indépendamment des autres absences. Le fonctionnement actuel à CDG, mélangeant droit à congés et à absences, est en effet illisible et profondément injuste. De fait, notre droit à congés est parmi les plus faibles, si ce n'est le plus faible, de France. *Ainsi, le SNICTA exige une augmentation du droit à congés sur l'année.*
- ☀ **Par ailleurs, un nouveau droit à absences est créé, afin de permettre des périodes de bureau pour les contrôleurs en équipe (réunions, formations...).** Le SNICTA revendique qu'il soit correctement dimensionné pour assurer un fonctionnement fluide et efficace du travail hors-salle.
- ☀ **L'arrêté 2024 réaffirme la nécessité pour les CT, CA et CVS d'avoir une pause de 30 min après 6h de tenue de poste, afin d'être en conformité avec les règles fonction publique, et ajoute l'obligation d'une pause déjeuner de 45 minutes minimum.** Ces butées nécessiteront des changements importants sur la gestion des pauses en vigie. À l'heure actuelle, plusieurs options sont sur la table de l'administration.

**Quand les besoins de l'administration et les arbitrages ci-dessus seront connus**, le SNICTA proposera différents TDS pour l'année à venir. D'autres propositions pourraient exister, provenant de l'administration ou d'autres OS. Un CSA devra se réunir d'ici à fin novembre afin de donner des perspectives aux contrôleurs.

**L'organisation du travail à CDG évoluera en 2025 sur de nombreux plans. Afin que tous les personnels s'approprient les changements à venir et soient entendus, le SNICTA demandera une consultation de l'ensemble des contrôleurs de CDG sur les différents TDS proposés pour l'année 2025.**